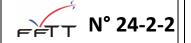


N° 24-2

BORDEREAU DE DEMANDE DE LICENCE Saison 2024/2025

Association :	ation : Numéro :						
Date :	Réservé Ligue ou Comité Date de Validation :						
Première demande :	Renouvellement :	Reprise d'activité : Transfert :					
Compétition :	Loisir :	Dirigeant : Mutation :					
N° de licence (renouvellement ou reprise d'activité) : Nom d'usage * :							
Adresse * : Code Postal * :	Ville *	* •					
Téléphone Fixe : Téléphone Portable : Courriel * :							
Dirigeant : Encadrant : Arbitre / JA : Technicien : Contrôle d'Honorabilité : Si au moins une des 4 cases ci-dessus est cochée : Le licencié a été informé et a compris l'objet de ce contrôle **							
Vétéran: Néen 1984 et avant							
ASSURANCES: (mention obligatoire *) J'atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire (voir document 24-2-2) * Vous devez cocher obligatoirement la case de prise de connaissance du document 24-2-2, et compléter ce dernier.							
<u> </u>							
Protection des données En vertu du droit à l'oubli, vous avez le droit de demander à la FFTT l'effacement de vos données à caractère personnel (nom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, téléphone, courriel). Pour cela, merci de vous adresser à votre organisme gestionnaire. En cas de non renouvellement de licence, ces données à caractère personnel seront conservées par la FFTT jusqu'à la fin de la saison suivante ; elles seront ensuite inaccessibles.		Signature du titulaire ou du représentant légal (pour les mineurs) J'accepte que mes coordonnées (adresses postales, mail, téléphones) soient utilisées par la FFTT à des fins associatives (Opt-in FFTT) J'accepte que mes coordonnées (adresses postales, mail, téléphones) soient utilisées par la FFTT à des fins commerciales (Opt-in Partenaires) Je refuse le contrôle d'honorabilité (si coché, je ne serai pas habilité à exercer des fonctions dirigeantes, d'encadrement ou d'arbitrage) Je refuse à la fédération la prise de vues et l'utilisation de celles-ci dans le cadre des publications fédérales, dans le respect de la personne Fait à					



ASSURANCES CONTRAT DE BASE DOMMAGES CORPORELS FFTT

MAIF garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FFTT figurant sur le site WEB de la FFTT à l'adresse www.fftt.com, rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées, notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.



L'assurance dommage corporel "garantie de base" au tarif de :

- 0,38 € pour les vétérans,
- 0,38 € pour les séniors,
- 0,10 € pour les juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins

Pourquoi sourscrire une garantie individuelle accidents?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minime ; ce montant étant compris dans le prix de la licence fédérale, de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale, pour vos frais médicaux et pour des prestations tel le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la Fédération.

Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adapté, à tarif négocié par la Fédération.

Vous devez obligatoirement valider un des deux choix présents ci-dessous :

Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base «dommage corporel» ; 0,38 € pour les vétérans et séniors, 0,10 € pour les catégories jeunes (<u>inclus dans le tarif de la licence</u>)

Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je demande le remboursement du montant de la prime d'assurance correspondante, tel que prévu dans la circulaire administrative, et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « dommage corporel ».

Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de ses participations aux matchs. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci dessus.

Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corporel »

Garanties	Garantie Bronze	Garantie Argent	gent Garantie Or	
Capitaux décès	10000 € / sinistre	20000 € / sinistre	30000 € / sinistre	
Capitaux invalidité permanente en cas d'accicents corporels	20000 € / sinistre	40000 € / sinistre	50000 € / sinistre	
Indemnité journalière (durée maxi. 360 jours)	NEANT	15 €/jour	25 €/jour	
Frais médicaux	NEANT	NEANT	NEANT	
Cotisations complémentaires T.T.C par Licencié	5€	8€	15 €	

Pour obtenir plus de renseignements sur les garanties complémentaires, vous pouvez consulter la "Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence FFTT" présente sur l'espace assurance du site fédéral.

Vous devez obligatoirement valider un des deux choix présents ci-dessous :

Je souhaite souscrire la garantie complémentaire Bronze, Argent ou Or (barrer les mentions inutiles) qui complètera, en cas d'accident corporel, la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation de complémentaire de 5 € (Bronze), 8 € (Argent) ou 15 € (Or) pour la saison 2024/2025 au règlement de ma cotisation club. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de la période de validité de ma licence.

Je ne souhaite pas souscrire cette garantie complémentaire.

Le formulaire de souscription est disponible en consultation et téléchargement sur le site fédéral dans la rubrique "Jouer", sous-menu "Licences", onglet "Assurance", https://www.fftt.com/site/jouer/licences/assurance



CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE DU TENNIS DE TABLE

Recommandations de la commission médicale :

L'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R4127-28 du code de la santé publique)

Le contenu et la rigueur de l'examen doivent tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur

Adultes:

Le médecin doit tenir compte que les principales contre-indications à la pratique du tennis de table sont :

- l'insuffisance coronarienne aiguë,
- l'insuffisance coronarienne traitée, instable,
- troubles du rythme non stabilisés
- insuffisance cardiaque évolutive
- cardiomyopathie

Toute autre pathologie grave ou chronique est à apprécier avec le médecin traitant.

Les chirurgies articulaires récentes ou prothèses seront des contre-indications temporaires

Il est préconisé une épreuve cardio-vasculaire d'effort et une surveillance biologique élémentaire chez le sujet :

- porteur d'une cardiopathie ou symptomatique
- asymptomatique ayant deux facteurs de risque cardio-vasculaire,
- souhaitant débuter ou reprendre la pratique en compétition, homme de plus de 40 ans, femme de plus de 50 ans,

Jeunes:

Il est conseillé pour le médecin de :

- tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures liées à la pratique du tennis de table.
- consulter le carnet de santé
- constituer un dossier médico-sportif
- une mise à jour des vaccinations,

Jeunes : au-delà de 8h de pratique hebdomadaire ou souhaitant rejoindre un programme de détection Fédéral (modèle constitué par la commission médicale)

Recommande la réalisation :

d'un électrocardiogramme de repos,

d'un examen clinique effectué par un médecin du sport, et portant une attention particulière :

- aux troubles de la statique rachidienne pouvant être aggravées par la pratique du tennis de table,
- aux troubles ou aux douleurs articulaires évoquant une maladie de croissance ; notamment au niveau du dos, des coudes, des genoux ou des talons, préférentiellement atteints chez le pongiste.

, 3	, I	1 3				
Certificat médical						
Je soussigné, Docteur :		N° Ord	ordre :			
Certifie avoir exam Et n'avoir constaté	niné M. : à ce jour aucune	contre-indication à la prat	atique du tennis de table en compétition.			
Fait à : Cachet et signature	e du médecin :	Le :				



Questionnaire de Santé pour Majeur

Vous pouvez répondre a cet autoquestionnaire si êtes majeur et avez un certificat médical datant de moins de trois ans, et si vous avez été licencié en continu depuis cette date, avec la mention "certificat médical présenté".

Un certificat médical ne peut être prolongé plus de deux fois avec un questionnaire de santé.

Rép Du	Oui	Non				
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'ur	e cause cardiaque ou inexpliquée ?				
2						
3						
4	4 Avez-vous eu une perte de connaissance ?					
5	5 Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?					
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies)?					
Α	ce jour :					
7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite a un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.), survenue durant les 12 derniers mois?					
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des rais	ons de santé ?				
9	9 Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?					
Pas o répo Si vo Cert	i, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du de certificat médical a fournir. Simplement attestez en remplissant le endu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvelleme ous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : ificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce que questionnaire est confidentiel et ne doit être remis	coupon ci-dessous, avoir nt de la licence. stionnaire renseigné.				
FÉ	N° 24-10-1 ATTESTAT					
Je s	(<u>Coupon à découper et à joindre av</u> oussigné :	ec la demande de licence)				
NON	NOM : PRENOM :					
N° d	e licence :					
prolo ques Je sa	are avoir précédemment fourni un certificat médical daté de moins dongé au maximum 2 fois par un questionnaire de santé et dans la constions du questionnaire de santé. Bis qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la citagge ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne	tinuité) et atteste avoir répondu NON à toute rculaire administrative de la FFTT,				
Da	ertificat médical précédent : ate :/ om du médecin :	Date et signature du titulaire ou du repro	ésentant lég	şal		